

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) La « grande évasion »
- 2) Temps de travail pour la CJUE
- 3) Dissolution de l'Assemblée nationale
- 4) Confusion au PS avec le...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Affaire « Air Cocaine »: l'étrange agitation de certains parlementaires



Le pilote français Pascal Fauret (à droite) avec ses avocats Éric Dupond-Moretti (à gauche) et Jean Reinhart, le 27 octobre. © Reuters

Des parlementaires de droite, un eurodéputé FN ancien conseiller « spécial » de Marine Le Pen, des avocats réputés proches des réseaux Sarkozy. Derrière l'histoire de la rocambolesque évasion de deux pilotes accusés de trafic de cocaïne, l'affaire « Air Cocaïne » est un dossier éminemment politique.

C'est un dossier qui suscite une agitation bien étrange de la part d'un microcosme d'avocats ayant des connexions politiques et de parlementaires situés à droite de l'échiquier, voire à l'extrême droite. L'affaire « Air Cocaïne » a connu lundi un rebondissement étonnant, avec la révélation de l'exfiltration de deux pilotes condamnés en août à vingt ans de prison en République dominicaine pour trafic de cocaïne.

Accusés par les autorités de la République dominicaine d'avoir tenté de transporter plus de 600 kilos de cocaïne à bord d'un jet privé, les deux Français, Pascal Fauret et Bruno Odos, étaient assignés à résidence en attendant un nouveau procès. Ils ont quitté clandestinement cette île des Caraïbes depuis plus d'une semaine, et refusent aujourd'hui de dévoiler les conditions de ce retour.

Selon une source proche du dossier citée par Le Monde, des commandos de marines et des agents de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) seraient impliqués dans cette opération. « Des Dominicains et des agents de l'État français ont participé à cette exfiltration, sans avoir reçu de feu vert officiel de leurs États respectifs », a précisé cette source.

D'après Europe 1, Christophe Naudin, expert autoproclamé du « terrorisme aérien » et de la « criminalité identitaire », était à bord de l'avion qui a ramené en France les deux pilotes.

« D'abord sur le premier vol, un vol Air Caraïbes entre Saint-Martin, île franco-néerlandaise des Antilles, et Fort-de-France, en Martinique, indique la radio. Puis sur le second, en direction de la France, un vol Corsair entre Fort-de-France et Orly, arrivé samedi matin. »

Sur France 2, mardi soir, Bruno Odos, l'un des deux pilotes, s'est emporté contre le journaliste qui l'interrogeait sur les détails de l'opération et son coût :

Derrière l'histoire de cette rocambolesque traversée de l'Atlantique, c'est un dossier qui devient éminemment politique. Plusieurs élus se sont démenés pour les pilotes. Parmi eux, le député européen (FN) Aymeric Chauprade, le sénateur (UDI) représentant les Français établis hors de France, Olivier Cadic, les députés des Bouches-du-Rhône Christian Kert (LR) et Jean-Pierre Maggi (PS). Mardi, ce sont deux avocats réputés proches de Nicolas Sarkozy ou de ses réseaux, Me Éric Dupond-Moretti et Jean Reinhart, qui se sont saisis du dossier pour assurer la défense des deux pilotes lors d'une conférence de presse très médiatisée.

Si les députés Christian Kert et Jean-Pierre Maggi ont appuyé sur le frein ces derniers jours (le premier a désapprouvé cette évasion, le second a dit la « comprendre » tout en relevant que ses « conditions très élaborées intriguent »), d'autres parlementaires se sont félicités de cette opération.

Présent à la conférence de presse, le sénateur centriste Olivier Cadic fait la tournée des médias pour se « réjouir » du retour en France de ces « deux types épatants » : « C'est ma conviction, ils n'ont vraiment rien à se reprocher. » « Ce sont des militaires. Ils ont défendu la France. C'est pour ça qu'il fallait les défendre. » Le sénateur était-il au courant de l'opération ? « Aucun commentaire », répond-il, en ajoutant : « Concernant toute l'affaire il faut comprendre aussi qu'il faut protéger des gens qui ont participé. »



Olivier Cadic @OlivierCadic
Conférence de presse cet après-midi pour la défense de Pascal & Bruno avec leurs avocats.
#AirCocaïne



Aymeric Chauprade@a_chauprade
Les pilotes français et leurs familles peuvent compter sur mon engagement constant depuis le début de l'affaire.
09:53 - 15 Août 2015

Mais c'est le rôle joué par un autre élu qui intrigue aujourd'hui : le frontiste Aymeric Chauprade. Le député européen s'emploie depuis plusieurs mois à soutenir bruyamment les pilotes : communiqués, tweets, vidéo, rencontres. « Aller en appel devant une Justice corrompue ne sert à rien », tweete-t-il le 22 octobre.

Le 17 octobre, peu avant leur évasion, Aymeric Chauprade a dîné avec les deux pilotes, à Saint-Domingue, et immortalisé l'instant par une photo sur son compte Twitter. « Je dînais avec eux, (...) ils ne cachaient pas leur intention de partir », a raconté l'élu mardi soir sur BFMTV, en se disant « très heureux de la réussite de cette évasion ».



Aymeric Chauprade @a_chauprade
Avec nos pilotes français innocents, ce lundi à #SaintDomingue. Volonté sans faille de s'en sortir.
18:48 - 21 Oct 2015



Aymeric Chauprade, l'ex-conseiller « spécial » de Marine Le Pen

Le député européen a-t-il mobilisé ses contacts pour les pilotes ? D'après Valeurs actuelles et Le Monde, il avait en tout cas réservé à son nom un hélicoptère qui devait initialement être utilisé pour faire diversion lors de l'exfiltration.

« Il avait mis une option sur la location d'un hélico, c'est courant à Saint-Domingue. Mais il n'a pas été utilisé », précise à Mediapart l'un des proches de l'eurodéputé.

Aymeric Chauprade reste évasif. « Évidemment, les Français ont compris que je savais beaucoup

de choses. Je ne vais pas le nier, je sais beaucoup de choses », a-t-il dit sur Radio Classique. « J'ai participé mentalement et dans mon cœur à cette évasion », a-t-il expliqué sur BFMTV.

Mais l'eurodéputé refuse de commenter « les modes opératoires » et met en avant son « rôle d'élu » : « Mon rôle politique ce n'est pas d'aller délivrer ou aider à la libération des pilotes, mon rôle est de les soutenir politiquement. Et de faire comprendre aux Français pourquoi il n'y avait pas d'autre solution que de les faire revenir sur le territoire. » « Il nous a apporté son soutien à titre personnel, comme des milliers de gens, rien de plus, a également minimisé Pascal Fauret, l'un des pilotes. Il est venu nous rendre visite. C'est un homme politique, il prend souvent des photos avec les gens. »

Ce n'est pas la première fois qu'Aymeric Chauprade joue les facilitateurs dans des dossiers internationaux. Ce « géopoliticien » et consultant international de 46 ans, ancien proche de Philippe de Villiers, est avant tout un homme de réseaux (lire notre portrait-enquête).

L'élu est devenu l'une des icônes de la mouvance identitaire depuis son ouvrage *Chronique du choc des civilisations* (2008), qui lui a valu d'être démis en 2009 de ses fonctions d'enseignant de l'École de guerre, par le ministre de la défense de l'époque, Hervé Morin (il y relayait les théories remettant en cause « la vérité "officielle" du 11 Septembre » 2001). Chauprade n'a pas rompu les liens avec d'autres sphères d'extrême droite que la présidente du FN elle-même juge infréquentables : l'Action française, Renaissance catholique, la revue nationaliste et identitaire *Synthèse nationale*.



Aymeric Chauprade lors de la présentation de sa candidature par Marine Le Pen, le 24 avril.

Cela n'a pas empêché Marine Le Pen de faire appel à lui. Dès 2010, il l'a conseillée sur les dossiers internationaux et lui a ouvert son carnet d'adresses. Propulsé tête de liste FN aux

européennes en Île-de-France, chef de la délégation frontiste au parlement européen et conseiller international de la présidente du FN, il a perdu ses deux dernières casquettes après la vidéo dans laquelle il dressait un parallèle entre islam radical et nazisme (lire notre article). Pour autant, il reste influent auprès de Marine Le Pen, dont il a organisé le voyage en Égypte, en mai.

Partisan d'une alliance franco-russe, Aymeric Chauprade est d'abord un pilier de la filière russe du Front national. Ami de l'oligarque russe Konstantin Malofeev – un proche de Poutine –, l'élu a servi d'intermédiaire pour débloquer le premier prêt russe (2 millions d'euros), signé par Jean-Marie Le Pen en avril 2014, comme Mediapart l'a révélé (ici et là). Le trouble avait entouré sa venue en Crimée, un mois plus tôt, comme « observateur » du référendum, à l'invitation d'une obscure organisation pro-russe, créée par un ancien néonazi belge.



Aymeric Chauprade avec l'ancien président de la République dominicaine, Leonel Fernández, qu'il a conseillé pendant cinq ans. © blog.realpolitik.tv

Dans sa biographie sur son site RealPolitik.tv, l'élu se vante de détenir un « important carnet d'adresses international », et raconte avoir créé sa propre société de conseil « pour répondre aux demandes d'expertise de grands groupes français ou de banques suisses ». Il a conseillé plusieurs personnalités internationales, comme le roi du Maroc Mohammed VI pour le Sahel, mais aussi ... l'ancien président de la République dominicaine, Leonel Fernandez, entre 2009 et 2012.

Et le voici aujourd'hui au cœur de l'exfiltration des deux pilotes. Son entourage n'y voit rien d'étonnant : « Aymeric a un lien très fort avec ces pilotes, c'est un ancien officier de réserve dans la

marine nationale. Cela fait deux ans qu'il se bat pour les faire libérer. À la base, il a été attiré par leur profil particulier : c'est l'élite de l'élite de l'armée, qui a le feu nucléaire. Ce n'est pas rien ! Il est allé plusieurs fois à Saint-Domingue, c'est un pays qu'il connaît très bien, tout comme ses défauts : beaucoup de corruption, une justice qui fonctionne mal. »

Au Front national, le vice-président Florian Philippot a répondu n'être « au courant de rien » et explique que si Aymeric Chauprade est intervenu, « c'est dans un cadre privé ». Sur RMC, la députée FN Marion Maréchal-Le Pen, proche de Chauprade, l'a quant à elle « félicité » pour sa mobilisation « dès le premier jour » pour ces pilotes. « C'est l'État français qui aurait dû se charger de ça. C'est quand même malheureux qu'on soit obligés de passer par des choses détournées. »

Le Falcon d'Afflelou rempli de cocaïne

Les pilotes devront en tout cas répondre aux questions de la justice française. « La France appliquera les règles de droit. Nous n'extradons pas des citoyens français lorsqu'ils sont sur notre sol », a rappelé mercredi le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, sur RTL. Mais « il n'y aura pas d'impunité », a indiqué l'Élysée au Monde.

L'affaire fait également l'objet d'une enquête en France ouverte en janvier 2013 à Draguignan avant d'être confiée en mars 2013 à deux juges d'instruction de la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Marseille. Les deux pilotes, qui ont été condamnés à vingt ans de prison pour trafic de drogue, le 14 août dernier, en République dominicaine, sont aussi mis en examen par la justice française pour « importation de stupéfiants et bande organisée », « association de malfaiteurs » et « blanchiment ». Ils ont pris la fuite voilà quelques jours avec l'aide d'une équipe bien organisée, sachant que la France n'a pas pour habitude d'extrader ses ressortissants. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à trois vols suspects antérieurement à celui qui leur a valu d'être arrêtés.



Les deux pilotes lors de leur évasion. © Capture d'écran du JT de France 2.

Pascal Fauret et Bruno Odos ont tous deux été interrogés par la juge d'instruction marseillaise Christine Saunier-Ruellan, qui s'est déplacée pour ce faire en République dominicaine, les 22 et 23 mai 2013. Les procès-verbaux d'interrogatoires (auxquels Mediapart a eu accès) sont assez croquignols. Les deux amis, anciens pilotes de chasse, avaient quitté l'armée au bout de vingt ans de service (essentiellement dans l'aéronautique navale), pour se reconvertir dans les vols privés, plus rémunérateurs. Face à la juge, ils se posent en victimes d'un coup monté, et se plaignent de leur arrestation deux mois plus tôt ainsi que de leurs conditions de détention.

Ayant pris des responsabilités dans une petite entreprise d'aviation d'affaires (SNTHS), ils paraissent au minimum très peu curieux ou imprudents quant à ce qu'ils transportent lors des vols en jet. Pour l'anecdote, l'avion à bord duquel ils ont été arrêtés appartenait à l'homme d'affaires Alain Afflelou, qui le louait à SNTHS quand il n'en avait pas l'usage, pour réduire ses frais d'entretien et de fonctionnement.

« Vous n'êtes pas novice dans le métier de commandant de bord. Ce n'était pas la première fois que vous pilotiez sur des lignes entre les Caraïbes et l'Europe, n'est-ce pas ?, demande la juge à Bruno Odos.

— J'avais déjà fait un vol en Guadeloupe, répond le pilote.

— Vous n'êtes pas sans savoir que la drogue, notamment de cocaïne, circule entre ces deux zones, n'est-ce pas ?

— J'ignorais totalement qu'il puisse y avoir un trafic de cocaïne entre ces zones.

— La cocaïne ne présente-t-elle pas les caractéristiques d'une substance de nature à présenter un danger pour la sécurité, la santé, la salubrité ou le bon ordre à bord de l'aéronef au sens du code de l'aviation civile (aujourd'hui code des transports) ?

— Je ne suis pas spécialiste de la cocaïne.

— Étiez-vous conscient qu'en application des articles précités L6522-3, L6522-4 du code des transports, vous aviez la responsabilité du chargement et la faculté de débarquer le chargement qui « peut présenter un danger pour la sécurité, la santé, la salubrité ou le bon ordre à bord de l'aéronef » ?

— Je ne peux pas ouvrir les bagages. Mais tout commandant de bord peut débarquer quelqu'un qui deviendrait violent, et si d'une valise suinte un produit qui paraît dangereux, on peut demander au passager d'ouvrir la valise.

— Qu'auriez-vous fait – en votre qualité de commandant de bord – si vous aviez découvert que ces valises contenaient de la cocaïne au départ de Puerto Plata ?

— J'aurais appelé à l'aide sur la radio, en premier la tour de contrôle. Puis j'aurais fait venir les autorités.

— Ne vous a-t-il pas paru curieux – à vous, commandant de bord – de voir l'avion affrété juste pour ramener des valises ?

— En 12 ans de métier j'ai vu toutes sortes de choses. Par exemple le déménagement entre Beyrouth et Djerba. Des exemples j'en ai beaucoup. On n'est pas étonné plus que ça.

— Cela ne vous a pas paru suspect de voir charger dans l'avion des valises sans passagers correspondant aux valises ?

— Je ne les ai pas vu charger. »

L'interrogatoire du second pilote, Pascal Fauret, le lendemain, est tout aussi tendu.

« Une dizaine de valises pour un passager, ça ne vous a pas semblé bizarre ? demande la juge, à propos d'un autre vol suspect.

— Non. L'avion est loué dans sa totalité.

— Vous avez un passager à l'aller qui part avec une valise, vous atterrissez en République dominicaine et vous restez trois nuits. Vous repartez avec le même passager et ces valises se sont démultipliées. Ça ne vous a pas paru bizarre ?

— Clairement, il venait chercher des valises. On prend la précaution de partir d'un aéroport international, de faire une escale sur un aéroport international et de prévenir les services de la douane à l'arrivée. Du moment qu'on passe les filtres et qu'on paie des taxes pour ça, on ne s'en préoccupe pas. On n'est pas des gendarmes. Si on avait vu quelque chose d'illicite, on en aurait référé aux autorités de l'aéroport (...)

— Vous prenez à bord un passager que vous amenez aux Caraïbes, qui repart avec dix valises livrées à l'aéroport par une personne non identifiée. et vous ne vous inquiétez pas ?

— Pas du tout. Je ne suis pas responsable de ce qu'il y a dans les valises.

— Le commandant de bord n'est-il pas responsable du chargement de l'avion, avec la possibilité de refuser des chargement suspects ?

— Le commandant de bord n'est pas responsable du chargement. Il doit juste s'assurer que la soute est bien fermée. Des bagages suspects, je n'en ai jamais vu, et du moment que ça passe le filtre je ne me vois pas traumatiser le passager sur le contenu des bagages. Je ne me vois pas demander à Alain Afflelou ce que contiennent ses bagages.

— Aviez-vous déjà vu Afflelou partir avec une valise et revenir avec dix valises ?

— De un à dix, je ne sais pas.

— Quel style de valises était-ce ?

— Des bagages standard.

— Vous n'êtes pas novice dans le métier de pilote d'avion. Ce n'était pas la première fois que vous circuliez sur des lignes entre les Caraïbes et l'Europe, n'est-ce pas ?

— La dernière fois remontait à 2002.

— Vous n'êtes pas sans savoir que la drogue, notamment de la cocaïne, circule entre ces deux zones, n'est-ce pas ?

— Certes je le sais, mais en utilisant trois aéroports internationaux avec des douanes, je trouve ça à la limite de la stupidité. Rien n'est plus sûr qu'un vol aérien. Ce n'est pas le moyen le plus adapté à ce genre de situation.

— Et pourtant ?

— Je le sais maintenant. »

Outre les deux pilotes, deux autres Français, Alain Castany et Nicolas Pisapia, avaient été arrêtés dans le Falcon 50, le 19 mars 2013 à l'aéroport de Punta Cana (République dominicaine). Ils sont restés en République dominicaine après leur condamnation, et l'évasion des deux pilotes leur fait craindre une prochaine confirmation de leur peine en appel.

Dans les 26 valises qui étaient à bord du jet privé (dans la soute mais aussi dans le salon des passagers), les policiers dominicains avaient découvert, ce jour-là, 680 paquets contenant 630 kilos de cocaïne. À cette occasion, 35 personnes avaient également été arrêtées au sein des services de police, des douanes et de l'aviation civile dominicaines. L'avion devait atterrir à Saint-Tropez... où l'attendaient des gendarmes français qui avaient eux aussi bénéficié d'un tuyau.

Dans le volet français de l'affaire dite « Air Cocaïne », toujours instruit à Marseille, on retrouve les principaux protagonistes du dossier dominicain – dont les deux pilotes – mais aussi un

douanier français basé dans le Var ou encore les responsables d'une société de location d'avions, la Société nouvelle Trans-hélicoptère service (SNTHS). La figure centrale de cette enquête française est un certain Franck Colin, soupçonné d'être l'organisateur du trafic pour le compte de trafiquants espagnols. Il est le seul de tous les mis en examen à être toujours en détention provisoire en France.

Au passage, les investigations de la juge française ont fait apparaître le nom de Nicolas Sarkozy. La juge d'instruction Saunier-Ruellan a en effet découvert que la société SNTHS avait transporté l'ancien président de la République, entre décembre 2012 et février 2013, lors de vols payés par l'un de ses amis, l'homme d'affaires Stéphane Courbit. Ce volet du dossier a finalement été jugé sans lien avec le trafic de stupéfiants, et a été confié à des magistrats du pôle financier de Paris. Ceux-ci enquêtent sur de possibles abus de biens sociaux commis au préjudice de Lov Group, une société fondée par Stéphane Courbit, à qui les vols ont été facturés.

Sur les ramifications internationales de ce trafic de drogue et les failles de l'aviation d'affaires, on peut lire le livre L'Affaire Air Cocaine. Mafia et jets privés, des journalistes Marc Leplongeon et Jérôme Pierrat, publié récemment au Seuil (285 pages, 19 euros).

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Les temps de trajet sont du temps de travail

C'est un arrêt inédit de la Cour de justice de l'Union européenne : le temps de trajet domicile – travail des salariés itinérants constitue du temps de travail. Quel impact sur le droit français ?



Pour la première fois, la Cour de justice de l'Union européenne se penche sur les temps de trajets domicile-travail des salariés itinérants.

Elle décide, dans un arrêt inédit du 10 septembre dernier, que ces trajets constituent du temps de travail (CJUE, 10 septembre 2015, aff. C-266/14). Conséquences.

Des trajets domicile – clients parfois très longs...

L'affaire portée devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) concerne une entreprise espagnole spécialisée dans l'installation et la maintenance de systèmes de sécurité antivol chez les particuliers et dans les entreprises.

En 2011, l'employeur décide de fermer les bureaux des techniciens situés en province et de les rattacher au bureau central de Madrid. Ces derniers se retrouvent alors sans lieu de travail fixe.

Une application installée sur leur téléphone leur permet de recevoir, la veille de leur journée de travail, une feuille de route répertoriant les différents sites à visiter au cours de la journée ainsi que les horaires des rendez-vous avec les clients.

Au matin, les salariés partent de chez eux avec leur véhicule de fonction et se rendent directement chez le premier client. La distance à parcourir est très variable ; parfois plus de 100 kilomètres et jusqu'à 3 heures de trajet selon l'intensité de la circulation.

Problème : comme dans la plupart des entreprises fonctionnant sur ce mode, le temps de déplacement domicile – premier client n'est pas comptabilisé comme du temps de travail. Idem pour le trajet retour, dernier client – domicile. Pas de rémunération ni de contrepartie.

Aux yeux de l'employeur, il s'agit d'un temps de repos. Seuls sont pris en compte les temps d'interventions et les déplacements intermédiaires pour se rendre d'un client à un autre.

... qualifiés de temps de travail par le juge européen

Dans son arrêt du 10 septembre, la CJUE rappelle deux principes fondamentaux posés par la directive européenne « temps de travail » du 4 novembre 2003 :

L'objectif de l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs ne saurait être subordonné à des considérations de caractère purement économique ;

Les notions de temps de travail et de temps de repos sont exclusives l'une de l'autre. La première désigne toute période durant laquelle le travailleur est à la disposition de l'employeur et dans l'exercice de son activité ou de ses fonctions, alors qu'un temps de repos se définit, à l'inverse, par « toute période qui n'est pas du temps de travail ». Il n'est pas prévu de catégorie intermédiaire entre ces deux définitions.

Pour qualifier de temps de travail les trajets domicile – clients, les juges européens retiennent essentiellement deux arguments :

- les déplacements des techniciens sont l'instrument nécessaire à l'exécution de leurs prestations chez les clients ;

- ces déplacements sont inhérents à la qualité de travailleur itinérant. En effet, ces salariés sont à la disposition de l'employeur pendant leurs déplacements, car ils sont contraints d'être physiquement présents au lieu et à l'horaire décidés par ce dernier pour pouvoir immédiatement fournir les prestations appropriées en cas de besoin. Ils sont donc pleinement soumis

aux instructions de l'employeur, qui peut changer l'ordre des clients ou annuler ou ajouter un rendez-vous. En aucun cas ces salariés ne peuvent disposer librement de leur temps et se consacrer à leurs propres intérêts.

Conclusion logique des juges : ces temps de déplacement constituent du temps de travail !

Quel impact en droit français ?

Aujourd'hui, les règles posées par le droit français ne sont pas conformes à celles édictées par le juge européen (alors qu'elles le devraient).

L'article L.3121-4 du Code du travail pose clairement pour principe que le temps de déplacement professionnel entre le domicile et le lieu d'exécution du contrat de travail « n'est pas un temps de travail effectif ».

Tout au plus est-il prévu « des contreparties » pour le salarié en cas de déplacement impliquant un temps de trajet domicile-travail supérieur au temps de trajet habituel (ce qui suppose d'avoir un lieu de travail habituel). Rien n'est prévu pour les salariés itinérants. La CJUE vient combler cette lacune.

Mais cette jurisprudence est-elle applicable immédiatement ? Une chose est sûre, ces temps de trajet domicile-travail doivent désormais être pris en compte dans le calcul des durées maximales de travail et des durées minimales de repos.

Selon nous, ils doivent également donner lieu à rémunération et être payés au même taux horaire que les heures de travail « normales ». Mais certains veulent déjà minimiser la portée de l'arrêt de la CJUE, au motif que la directive européenne (sur laquelle est fondé l'arrêt) n'aurait vocation qu'à réglementer le temps de travail lui-même et non la rémunération des travailleurs.

Quoi qu'il en soit, il y a un hic. Le juge français est censé faire appliquer la loi française. Il ne peut, en principe, écarter une disposition du Code du travail au motif qu'elle serait contraire au droit européen.

Il est donc impératif que le législateur s'empare de la question. En attendant, les salariés concernés peuvent former un recours contre l'État pour non-conformité du droit français au droit de l'Union européenne. Et obtenir ainsi des dommages et intérêts.

À lire : le communiqué de presse de la Cour de justice de l'Union européenne

<http://www.nvo.fr/media/151028-tempsdetrajet-travail-cjue.pdf>

[nvo.fr](http://www.nvo.fr)

III) Après les régionales, la dissolution de l'Assemblée?

A gauche et à droite, devant la poussée du Front national, les scénarios le plus divers surgissent. L'un d'entre eux imagine la dissolution de l'Assemblée nationale après les régionales de décembre. L'objectif? Répliquer face à un FN qui inquiète.



Nicolas Sarkozy pourrait-il un jour être Premier ministre de François Hollande? (Reuters)

Si le Front national réussissait à s'emparer en décembre de la présidence du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur, François Hollande, devant la gravité de la situation, pourrait choisir de prendre les Français à témoin et dissoudre l'Assemblée nationale. C'est en tout cas un des scénarios, le plus extrême, qui circule aujourd'hui dans le monde politique. Voici le détail, en quatre étapes, de cette hypothèse de travail.

Hollande en "père de la nation", Sarkozy à Matignon?

1) Le chef de l'Etat, faute d'avoir réussi à empêcher cette double conquête de l'extrême droite et soucieux de stopper l'élan de Marine Le Pen (que le député PS Malek Boutih voit déjà

l'Élysée en 2017), dramatise au lendemain des élections régionales. François Hollande s'adresse aux Français et provoque au début de l'année 2016 des élections législatives anticipées.

2) Hypothèse la plus probable dans ce contexte tendu : la gauche est laminée, le FN marque des points et, selon toute vraisemblance, à la faveur du scrutin majoritaire, la droite et le centre obtiennent à l'Assemblée une majorité absolue des sièges.

3) Suit alors une période de cohabitation, sur le modèle de celle entre Mitterrand et Chirac, de 1986 à 1988. François Hollande s'efforce alors, en "père de la nation", de rester au-dessus de la mêlée et, se refaisant une "santé", laisse la droite gouverner. Mais qui à Matignon? Evidemment Sarkozy et sûrement pas Juppé, répond un élu de gauche qui sait, comme tout le monde, que l'ancien président de la République, aujourd'hui président de LR, est l'adversaire dont rêve Hollande pour 2017.

4) Nicolas Sarkozy, devenu par hypothèse Premier ministre, multiplierait alors et vite, pronostique-t-on, les gestes et décisions destinées à apporter la preuve concrète, notamment sur le terrain économique et social, que le changement, c'est... maintenant. Et qu'avant même la présidentielle, on aurait changé de logiciel. Il ne manquerait pas, par ailleurs, de faire valoir aux derniers récalcitrants que, sauf à être suicidaires, la droite et le centre doivent oublier leur projet de... "primaire". CQFD.

Quoiqu'on pense de ce scénario, imaginatif, il témoigne du trouble provoqué dans le monde politique par la poussée du Front national qu'alimente le dossier passionnel des flux migratoires. A droite, on s'inquiète en effet d'une glissade supplémentaire possible d'une partie des électeurs vers les populistes, notamment dans le Sud. A gauche, on s'inquiète parallèlement de nombre de ceux qui, dans l'électorat populaire, souhaitent aujourd'hui, comme ils disent, "renverser la table".

Dominique de Montvalon - leJDD.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Régionales : le front républicain sème la confusion au PS

François Vignal (images : Pauline Dame)

Régionales : Samia Ghali (PS), Dominique Bailly (PS) et Michel Delebarre (PS) sur la question du Front républicain

<http://dai.ly/x3bd7vr>

En ouvrant la porte au Front républicain pour barrer la route au FN, Manuel Valls relance un débat qui divise aujourd'hui le PS. Si les élus du Nord-Pas-de-Calais-Picardie ne veulent pas en entendre parler, la sénatrice des Bouches-du-Rhône Samia Ghali ne dit pas non. A droite, le sénateur LR de l'Aisne Antoine Lefèvre défend l'idée et se dit même favorable à une « coalition gauche/droite ».

La question du Front républicain pour barrer la route au Front national refait son apparition à chaque élection. Les régionales n'y coupent pas, surtout avec des sondages qui laissent présager d'une victoire possible de Marine Le Pen dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, voire en PACA avec sa nièce. En raison du mode de scrutin proportionnel, le retrait d'une liste revient à se faire hara-kiri. Les socialistes n'auraient dans ces conditions pas un seul élu pendant 5 ans dans les régions concernées. Un choix lourd.

Le patron du PS, Jean-Christophe Cambadélis, avait enterré l'idée du Front républicain mi-septembre, affirmant que « les déclarations extrémistes de Christian Estrosi et de Xavier Bertrand sur les réfugiés empêchent désormais le Front républicain ». Manuel Valls semble étonnamment le ressusciter. « Il est hors de question de laisser le Front national gagner une région. Donc tout devra être fait pour l'empêcher (...) Je vous donne rendez-vous le soir du premier tour » a affirmé mardi soir le premier ministre, invité du Bondy blog. Un « tout » qui peut laisser la porte ouverte à un éventuel retrait des listes PS qui seraient arrivées en troisième position au soir du premier tour. C'est justement ce que disent certains sondages pour les régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie et PACA. Ce matin, Jean-Christophe Cambadélis n'a pas non plus fermé la porte, se contredisant au passage après ses déclarations de septembre. « Je n'exclus rien, mais ma pensée première est pour gagner le premier

tour » a-t-il affirmé sur Europe 1.

Samia Ghali ne ferme pas la porte au front républicain

La confusion est de mise au PS. La question n'a pour l'heure pas vraiment été tranchée. Jean-Christophe Cambadélis renvoie au bureau national extraordinaire du PS qui se rassemblera le soir du premier tour, le 6 décembre, et prendra la décision. Mais déjà, certains élus osent prendre position, et s'opposent...

En PACA, la sénatrice PS des Bouches-du-Rhône, Samia Ghali, n'écarte pas la possibilité d'un front républicain. « Il est clair que l'extrême droite a aujourd'hui un boulevard devant elle. Il est tout à fait normal que le premier ministre le dise » affirme à Public Sénat Samia Ghali. Pour l'élu des quartiers nord de Marseille, la question d'un éventuel front républicain « se posera en temps et en heure. Mais il est clair qu'en ce qui me concerne, je ne serai pas comptable de quelque chose qui permette au FN de présider une région » lance-t-elle (voir au début de la vidéo ci-dessus). Autrement dit, elle préférera un désistement du PS plutôt que de voir le FN l'emporter. Une position que ne partage pas localement le député PS des Bouches-du-Rhône, Patrick Mennucci, en raison des positions de Christian Estrosi. Mais le socialiste n'est en revanche pas contre le Front républicain... dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

« Nous sommes dans une zone de risque »

Les collègues nordistes ou picards du député marseillais sont loin d'être d'accord. Le sénateur PS du Nord Dominique Bailly refuse d'entendre parler de front républicain, puise qu'il voit la gauche en seconde position au premier tour. C'est la ligne défendue par le chef de fil Pierre de Saintignon. « Au premier tour la gauche sera devant Xavier Bertrand. C'est une certitude aujourd'hui. Après, il faut favoriser ce rassemblement de toutes les forces de gauche au second tour qui permettra de battre Marine Le Pen et le FN. Mais je ne suis pas du tout dans la question d'un front républicain. On est là, valeur contre valeur » affirme Dominique Bailly (voir en second dans la vidéo). Même son de cloche avec son collègue de l'Aisne, le sénateur PS Yves Daudigny : « La question n'est pas d'actualité. Rien ne dit quel sera l'ordre exact au premier tour ».

Michel Delebarre semble plus pragmatique. « Je

« Ça ne me choquerait pas d'avoir une forme de coalition entre gauche et droite »

considère qu'il faut tout faire pour essayer de ne pas être en troisième position. Après on verra bien » lance le sénateur PS du Nord. Manuel Valls cherche-t-il à dramatiser le scrutin ? « Les gens savent que c'est dramatisé. Je ne crois pas que cela ait cet effet » selon cet élu solidement implanté localement. Pas à dramatiser, mais à mobiliser peut-être... « Je crois que ça mérite d'attirer l'attention et de dire que nous sommes dans une zone de risque. Et dire aux socialistes « allez vous battre, allez voter ». Il y a toujours besoin de mobiliser » souligne Michel Delebarre. « Quand le FN est aux portes du pouvoir, la question du front républicain se repose » (Antoine Lefèvre, sénateur Les Républicains)

A droite, on pourrait se satisfaire de ce qui ressemble à un piège pour la gauche. « Le vrai problème, c'est que les Français n'y croient pas » selon le sénateur LR Roger Karoutchi, « il faut arrêter de dire rempart contre le FN, muraille contre le FN, ça ne marche pas. (...) c'est totalement dépassé » (voir en second dans la vidéo ci-dessous).

Mais la question du Front républicain traverse aussi Les Républicains. Si la ligne est au « ni PS, ni FN », certains se posent des questions et la remettent en cause. C'est le cas du sénateur-maire de Laon, Antoine Lefèvre. « Depuis quelques temps, du côté de la droite, il y avait plutôt le « ni ni ». Je pense qu'une nouvelle forme de front républicain sera à examiner dans le cadre de ces élections régionales. L'objectif commun, c'est celui de faire tout, comme l'a rappelé Manuel Valls, pour faire barrage au FN. Il faudra regarder dans chaque situation pour que le barrage soit complet » affirme le sénateur LR de l'Aisne à Public Sénat (voir au début de la vidéo ci-dessous). Soutien de Xavier Bertrand localement, il est conscient que le front républicain, véritable « patate chaude », alimenterait « l'UMPS ». « Mais quand le FN est aux portes du pouvoir, la question du front républicain se repose. Je ne vois pas comment droite et gauche n'auraient pas de question à se poser par rapport au front républicain » affirme le sénateur de l'Aisne.

Antoine Lefèvre va même plus loin : en cas de possibilité de victoire du FN aux régionales, il préconise une alliance gauche/droite. « Ça ne me choquerait pas d'avoir une forme de coalition entre gauche et droite, comme cela peut se faire en Allemagne » lâche-t-il, tout en sachant que cela semble de l'ordre de l'utopie aujourd'hui. « Mon idée est d'aller vers des majorités de programme. Des élus locaux partagent les mêmes constats. Mais on est dans le bipartisme et le national reprendra le dessus » souligne-t-il. Par ailleurs, pour le second tour, « Xavier Bertrand a dit que ce sera le même programme et la même liste », rappelle l'élu, « et ça n'aurait pas beaucoup de sens pour nos électeurs » reconnaît-il.

Reste que l'idée de coalition ne révulse pas non plus le socialiste Yves Daudigny, sénateur de l'Aisne comme lui. « Je ne suis pas opposé à ces idées là mais de façon générale. Mais il est toujours très difficile d'essayer d'imiter l'exemple allemand pour des raisons historiques, philosophiques. Mais l'idée de compromis mérite d'être explorée »... Le passé récent ne favoriserait cependant pas cette hypothèse. Yves Daudigny rappelle que lors des départementales, « Xavier Bertrand avait appelé à voté blanc en cas de duel entre le PS et le FN. Dans l'Aisne, le soir du premier tour, il avait demandé à ses candidats de se retirer ».

publicsenat.fr

A Suivre...
La Presse en Revue

Régionales : Antoine Lefèvre (LR) et Roger Karoutchi (LR) sur le front républicain